



ROBERT F. KENNEDY
CENTER FOR JUSTICE & HUMAN RIGHTS



Institute for Justice and

Democracy in Haiti



Partners
In Health



Appel à ce que l'aide humanitaire pour Haïti soit ancrée dans une approche fondée sur les droits de l'homme

En tant que groupe d'organisations de droits de l'homme travaillant sur la justice à Haïti, nous appelons les gouvernements des Etats donateurs, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales à adhérer aux principes de droit international des droits de l'homme dans la réponse qu'ils apporteront pour faire face aux besoins du peuple haïtien suite aux événements catastrophiques de la semaine dernière.

Il est impératif de réagir promptement au tremblement de terre, mais pas au détriment de la dignité humaine et du respect des droits fondamentaux des individus à Haïti qui ont déjà tant perdu. Trop souvent, les donateurs, les organisations internationales et les ONG à Haïti ne sont pas parvenus à utiliser les fonds de manière à promouvoir les droits fondamentaux des Haïtiens ou à renforcer la capacité du gouvernement haïtien afin de protéger les membres les plus fragiles de la société.

Historiquement, à Haïti, tant la participation des personnes les plus touchées par les problèmes au processus décisionnel que la transparence et la responsabilité des donateurs et des organisations de mise en oeuvre ont été absents de tous les stades de distribution d'aide.

Le processus de rétablissement d'Haïti prendra de nombreuses années, d'où l'importance critique d'adopter des principes directeurs précis de droits fondamentaux. En réponse à des situations d'urgence passées, Haïti a fait l'expérience à la fois d'une aide qui manquait de coordination et de prévisibilité, et de fausses promesses qui ont mené à des souffrances encore plus grandes.

Les donateurs devraient retenir quelque chose des leçons du passé et saisir cette occasion pour mettre en oeuvre l'aide dans une perspective fondée sur les droits de l'homme afin de diminuer en substance la souffrance à Haïti. En particulier, nous invitons les donateurs, les organisations internationales et les ONG à :

- Respecter les droits de l'homme et suivre les principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement interne à tous les stades de planification, d'exécution, et d'évaluation de l'assistance humanitaire.

- Adopter une approche fondée sur le respect des droits fondamentaux, afin de garantir les buts de transparence, responsabilité, développement de capacité, participation et non-discrimination ;
- Intégrer une perspective de planification à long-terme et s'assurer que toute l'aide soit coordonnée avec le gouvernement haïtien, en se focalisant sur la construction d'un Haïti plus fort doté d'un gouvernement capable de garantir les droits de l'homme à tous les Haïtiens.

Respecter les droits fondamentaux dans le traitement de la crise et de l'urgence

Nous invitons les gouvernements des Etats donateurs, les organisations internationales et les ONG à coordiner leurs efforts et à planifier, mettre en œuvre et surveiller toute assistance selon les principes de droits fondamentaux. Les estimations des besoins en cours devraient également prendre en compte les effets de la crise sur les droits fondamentaux.

Afin de créer une réponse coordonnée, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour s'assurer que les efforts n'aggravent pas ou ne renforcent pas la marginalisation ou les atteintes aux droits de l'homme qui préexistaient au tremblement de terre.

En particulier, au vu de l'augmentation de la violence envers les femmes qui a été rapportée les dernières années, les mesures sanitaires provisoires devraient permettre aux femmes de bénéficier d'intimité et de sécurité. Les programmes de distribution devraient également prendre en compte l'impact disproportionné causé sur les femmes et enfants par le manque d'eau et de nourriture.

Même en ce qui concerne des stratégies de court-terme, l'attention doit également porter sur les droits terriens, étant donné que la pauvre majorité des habitants de Haïti manque souvent d'un titre officiel sur leurs terres.¹ Pendant cette situation d'urgence, tous les acteurs internationaux devraient utiliser les Principes directeurs des Nations Unies sur le déplacement interne pour les guider dans leur travail avec un grand nombre de personnes qui ont été forcées de fuir leur habitation (1). Les principes directeurs visent à être utilisés comme standard international pour guider tous les acteurs pertinents dans la protection des droits des personnes déplacées internes (PDI) et ce à tous les stades du déplacement. Fondés sur le droit international humanitaire, le régime des droits de l'homme et le droit des réfugiés, les principes directeurs garantissent les droits des PDI, dont : la non-discrimination ; le droit à la protection et l'assistance humanitaire ; une protection spécifique pour les enfants, les infirmes et d'autres populations vulnérables ; et le droit d'être informé du sort de ses proches portés disparus.

Les donateurs internationaux devraient s'assurer que les organisations sans but lucratif desquelles ils sont partenaires intègrent de même les principes de droits fondamentaux dans les projets de soulagement de la population et qu'elles coordonnent les tentatives d'assistance.

Employer une approche fondée sur les droits de l'homme

Nous exhortons les gouvernements donateurs, les organisations internationales et les ONG à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme à toutes les formes d'assistance. Cette

¹ Available in English, French, and Spanish at <http://www.idpguidingprinciples.org/>

approche nécessite la transparence, la responsabilisation, la participation, la non-discrimination et le développement des capacités. Elle habilite le peuple d'Haïti en tant que détenteurs de droits, crée une occasion pour que leurs voix soient entendues, et leur permet de jouer un rôle actif dans la reconstruction et le développement de leur pays. Les donateurs devraient aussi se conformer aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.²

La transparence des actions gouvernementales ainsi que des activités des donateurs est nécessaire à une approche fondée sur les droits de l'homme. La transparence nécessite la publication opportune d'information sur toutes les étapes du développement et de la mise en place de la stratégie de secours, de redressement et de reconstruction, de manière accessible aux haïtiens de tous secteurs de la société. Les gouvernements donateurs et les organisations qui reçoivent les donations devraient coordonner les rapports publics sur le montant des donations gouvernementales et privées aux organisations non gouvernementales et internationales ainsi que sur les projets financés par ces donations. Un manque de transparence peut avoir des effets nuisibles sur la stabilité politique. En octobre dernier, le sénat a voté d'évincer le premier ministre haïtien à cause du manque de transparence dans la dépense des 197 millions de dollars d'aide pour Haïti à la suite des quatre tempêtes qui ont ravagé le pays.

Avec une approche fondée sur les droits de l'homme, les gouvernements donateurs, les organisations internationales et les ONG exécutants doivent rendre des comptes au peuple haïtien. Les donateurs et les organisations internationales, aux cotes du gouvernement d'Haïti, devraient entreprendre une évaluation conjointe des droits de l'homme de leur soutien prévu, pour s'assurer qu'il est le mieux ciblé possible pour améliorer l'accès aux droits et mener des évaluations supplémentaires une fois les transferts financiers ont eu lieu. La responsabilisation nécessite aussi des mécanismes à travers lesquels la communauté bénéficiaire de l'aide est en mesure de signaler des problèmes et accéder à des remèdes. La communauté internationale devrait considérer mettre en place un centre d'appels national pour des signalements de corruption ou d'abus dans la distribution d'aide.

Une approche basée sur les droits de l'homme requière un haut degré de participation de la part de l'ensemble de la société Haïtienne, aussi bien les collectivités locales que la société civil, les minorités, les femmes ainsi que la population locale elle aussi affectée par le séisme. Une telle participation doit être active, libre et significative. Un contact superficiel avec les bénéficiaires du programme n'est pas suffisant. La participation doit agir à chaque niveau du processus de secours, de récupération, de stratégie de reconstruction et de développement, de la première estimation des besoins à la planification, l'exécution et l'évaluation.

La non-discrimination, essentielle dans une approche fondée sur les droits de l'homme, nécessite que les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables d'Haïti soient ciblées pour une assistance prioritaire et une autonomisation. Une sensibilisation consciente ainsi qu'une inclusion totale sont nécessaires.

En définitive, tous les acteurs internationaux devraient se concentrer sur le développement de

² The Paris Declaration on Aid Effectiveness was endorsed on March 2, 2005 at the Second High Level Forum on Aid Effectiveness. Over 100 ministers and heads of agencies committed their countries and organizations to the goals of aid harmonization, alignment, and management for results with monitorable indicators.

l'aptitude du gouvernement haïtien à remplir son devoir de réaliser les droits de l'homme de tous les haïtiens. Dans le passé, les gouvernements donateurs et les organisations internationales ont souvent créé des structures humanitaires et de développement parallèles et ont par conséquent affaibli la capacité du gouvernement haïtien à améliorer les droits fondamentaux de chacun et à répondre à des tragédies telles que celle-ci. Le gouvernement américain a souligné l'importance de coordonner le secours d'urgence à Haïti à travers les agences nationales. Les États donateurs et les ONG devraient adopter cette approche à grande échelle, ce qui permettrait au gouvernement d'Haïti de jouer un rôle actif et de premier plan dans toutes les étapes de secours, de récupération et de reconstruction. A chaque niveau de l'effort d'assistance, les donateurs devraient travailler main dans la main avec le gouvernement. Tous les efforts devraient être coordonnés par et avec le gouvernement d'Haïti.

Garantir un financement suffisant pour les situations d'urgence et d'aide au développement

Bien que l'aide d'urgence soit nécessaire aujourd'hui, les donateurs devraient employer une perspective à long terme dans leur aide à Haïti, avec l'objectif de bâtir un pays solide et autosuffisant, capable de garantir les droits de l'homme à tous ses habitants.

L'aide d'urgence ne doit pas supplanter l'aide au développement que les donateurs ont déjà promis de livrer. Il est urgent de livrer les fonds nécessaires pour le secours et la reconstruction mais ceux-ci ne seront pas suffisants sans un engagement à long terme de la part de la communauté des donateurs au développement d'Haïti.

Les donateurs devraient donner suite à leurs engagements passés pour fournir des fonds pour le développement. L'année dernière, les donateurs ont promis plus de 760 millions de dollars en aide au développement, dont la plupart n'ont pas encore été reçus. Le gouvernement d'Haïti compte sur ces promesses de donations aux habitants d'Haïti, compte tenu de ses contraintes budgétaires. Les pays donateurs devraient tenir leurs promesses et s'assurer que le décaissement des fonds est conforme aux priorités définies par le gouvernement d'Haïti. Le contraire aura un impact dévastateur sur la vie quotidienne des haïtiens. Le peuple haïtien a besoin à la fois de l'assistance à long terme promise en avril dernier et de l'aide d'urgence promise cette semaine afin de reconstruire leur pays.